

ISSN 2523-6083

# Noûs

**REVUE SCIENTIFIQUE DU CERPHIS**  
(Centre d'études et de recherches en philosophie et société)



*2<sup>ème</sup> Revue du Département de Philosophie*  
**Université Félix HOUPHOUËT-BOIGNY**  
**d'Abidjan-Cocody**

**N°019-2017**  
**Publication du CERPHIS**

ISSN 2523-6083

# Noûs

**REVUE SCIENTIFIQUE DU CERPHIS**  
(Centre d'études et de recherches en philosophie et société)



*2<sup>ème</sup> Revue du Département de Philosophie*  
**Université Félix HOUPHOUËT-BOIGNY**  
**d'Abidjan-Cocody**

**Publication du CERPHIS**

**N°019-2017**

# Noûs

**REVUE SCIENTIFIQUE DU CERPHIS**  
(Centre d'études et de recherches en philosophie et société)

## COMITÉ SCIENTIFIQUE ET DE LECTURE

Tanella BONI (*Université Félix HOUPHOUËT-BOIGNY d'Abidjan-Cocody Côte d'Ivoire*), Augustin Kouadio DIBI (*Université Félix HOUPHOUËT-BOIGNY d'Abidjan-Cocody Côte d'Ivoire*), †Dominique Aka Bwassi ASSALE (*Université Félix HOUPHOUËT-BOIGNY d'Abidjan-Cocody Côte d'Ivoire*), Souleymane Bachir DIAGNE (*Northwestern University USA*), Mahamadé SAVADOGO (*Université de Ouagadougou Burkina Faso*), Pierre N'ZINZI (*Université de Libreville Gabon*), Paulin HOUNTONDI (*Université de Cotonou Bénin*)

## COMITÉ DE RÉDACTION

**Directeur de Publication :** Tanella BONI

**Rédacteur en chef :** Thierry Armand EZOUA

**Rédacteur en chef adjoint :** Raoul Yao Kpa KOUASSI

**P. A. O. :** Raoul Yao Kpa KOUASSI

Noûs, CERPHIS, N°019, Abidjan, Décembre 2017

**Dépôt Légal en Côte d'Ivoire**

Éditeur n°7721 du 10 mai 2005

4<sup>ème</sup> Trimestre 2017

Adresse postale : 25 B. P. 719 Abidjan 25

# Noûς

**REVUE SCIENTIFIQUE DU CERPHIS**  
(Centre d'études et de recherches en philosophie et société)



## **SOMMAIRE**

YACOUBA Halidou .....	5
<b>ENTRE DISCONTINUITÉ ET CONTINUITÉ DES SAVOIRS ENDOGÈNES, LA VOIE DE L'ÉMANCIPATION</b>	
Fatima Doumbia .....	20
<b>ORGANISATION DU TRAVAIL ET RATIONALITÉ AFRICAINE</b>	
ZADI Bley Roger .....	32
<b>LES DROITS DE L'HOMME DANS LA PENSÉE D'EMMANUEL LEVINAS</b>	
Séa Frédéric PLÉHIA .....	48
<b>MACHIAVEL : PORTE-VOIX DE L'ANTÉCHRIST OU PROPHÈTE AVANT L'HEURE DE LA LAÏCITÉ POLITIQUE ?</b>	
KOUAKOU Koffi Edmond .....	69
<b>LA STABILITÉ SOCIO-POLITIQUE : CONSTITUTION ET RÉFÉRENDUM DANS L'EXERCICE DU POUVOIR</b>	
Paul Christian KITI .....	79
Dègbédji Gad Abel DIDEH	
<b>LE CONTRAT RACIAL DE CHARLES MILLS ET L'ACTUALITÉ POLITIQUE DE L'AFRIQUE FRANCOPHONE</b>	
Abdourhimou Hassane .....	95
<b>MIGRATION TRANSFRONTALIÈRE ET DÉVELOPPEMENT LOCAL : CAS DES ZARMA DU NIGER INSTALLÉS AU KEBBI (NORD-OUEST) DU NIGERIA.</b>	
Gilles Expédit GOHY, M.A. ....	106
<b>ENFANT DE SOI, ENFANT DE L'AUTRE AU SUD-BENIN : REGARD SOCIO- ANTHROPOLOGIQUE SUR L'INFIDÉLITÉ EXTRA-CONJUGALE OU AVATAR D'UNE SECONDAIRITÉ EN INTÉGRATION</b>	

**Publication du CERPHIS**  
**N°019-2017**

## **LE CONTRAT RACIAL DE CHARLES MILLS ET L'ACTUALITÉ POLITIQUE DE L'AFRIQUE FRANCOPHONE**

**Paul Christian KITI**

Assistant au Département de Philosophie, Université d'Abomey-Calavi,  
[christiankiti@gmail.com](mailto:christiankiti@gmail.com) (République du Bénin)

**Dègbédji Gad Abel DIDEH**

Assistant à l'Ecole Normale Supérieure de Porto-Novo, Université d'Abomey-Calavi,  
[gadabell@gmail.com](mailto:gadabell@gmail.com) (République du Bénin)

### **Résumé**

*Le contrat racial* de Charles Mills opère une révolution et remet en cause l'objectivité des grandes tendances en philosophie politique aujourd'hui. Notre réflexion montre en quoi la *Françafrique* constitue une actualité africaine de la pensée de Mills. Elle appelle enfin les peuples opprimés à la résistance et à la responsabilité.

Mots clés : contrat racial, philosophie politique, domination, *Françafrique*, résistance.

### **THE RACIAL CONTRACT OF CHARLES MILLS AND THE POLITICAL ACTUALITY OF THE FRENCH SPEAKING AFRICA**

### **Abstract**

*The Racial Contract* of Charles Mills constitutes a revolution and questions the objectivity of today's mainstream political philosophy. Our reflection in this paper shows how *Françafrique* is an actualization of Mills' thought in Africa. It finally calls for resistance and responsibility among the oppressed people.

Key words: Racial Contract, political philosophy, domination, *Françafrique*, resistance.

### **Introduction**

Un vent politique balaie l'Afrique francophone ces derniers mois. Anodin en apparence, il est, en profondeur, révélateur d'un malaise inqualifiable. Il s'agit de la mobilisation politique des populations des anciennes colonies françaises d'Afrique réunies au sein du Front «Anti FCFA ». Cette mobilisation a culminé en une grande manifestation de rejet du franc CFA organisée le 19 août 2017 dans la plupart des capitales des pays utilisant cette monnaie et

en l'arrestation au Sénégal du surnommé Kemi Séba, de son vrai nom Stello Gilles Robert Capo-Chichi, au motif d'avoir publiquement brûlé un billet de 5000 F CFA lors de ladite manifestation.

Cette révolte contre le franc CFA est en effet une révolte contre un système de domination occidentale qui bénéficie de la caution des grandes théories de philosophie politique depuis le 15<sup>ème</sup> siècle. C'est ce système de domination que Charles Mills<sup>5</sup> appelle « contrat racial ». La réflexion que nous amorçons ici repose sur les interrogations fondamentales suivantes : qu'est-ce que le contrat racial ? En quoi la pensée de Charles Mills constitue-t-elle une révolution en philosophie politique ? En quoi ses conclusions sont-elles d'actualité en Afrique francophone aujourd'hui ? Quelles sont les limites éventuelles de sa pensée et comment pouvons-nous sortir du contrat racial tel qu'il est élaboré et entretenu par la France depuis ce qu'on a appelé les indépendances ?

L'objectif principal de la première partie de cette réflexion sera, à travers des analyses et des déductions, de comprendre et de réfléchir sur la recevabilité de ce que Charles Mills appelle « contrat racial ». L'objectif de la deuxième partie sera de montrer, à partir des domaines de la politique, de l'économie et des affaires militaires, comment la Françafrique constitue un prototype et une actualité du contrat racial. L'ouvrage de base de Charles Mills étant en anglais, nous n'avons pas eu un autre choix que de traduire nous-mêmes les citations.

## **1. Le contrat racial : structure de la domination**

### **1.1. Signification**

Ce dont il s'agit dans *Le contrat racial* est la suprématie de la race blanche et la structure à travers laquelle elle s'installe et se perpétue dans le monde comme instrument de domination. Il s'agit d'un système qui ne dit pas son nom, mais qui, selon Mills, « a fait du monde moderne ce qu'il est aujourd'hui » (C.W. Mills, 1997, p. 1)<sup>6</sup>. Le contrat racial révèle les racines profondes du monde politique dans lequel nous vivons depuis plusieurs siècles. Mills soutient que ce contrat qui est une sorte de « pont conceptuel entre deux mondes maintenant largement séparés l'un de l'autre » (C.W. Mills, 1997, p. 4)<sup>7</sup> est politique, moral et épistémologique.

---

<sup>5</sup> Charles W. Mills est un philosophe d'origine jamaïcaine qui enseigne aux Etats-Unis d'Amérique. Il est spécialisé en philosophie politique et s'intéresse aux questions de race, de classe et de genre. Il a, sur ces questions, publié plusieurs ouvrages dont *The Racial Contract* en 1997.

<sup>6</sup> «White supremacy is the unnamed system that has made the modern world what it is today».

<sup>7</sup> «The "Racial Contract" (...) is intended as a conceptual bridge between two areas now largely segregated from each other: on the one hand, the world of mainstream (i.e., white) ethics and political philosophy, preoccupied with discussions of justice and rights in the abstract, on the other hand, the world of Native American, African

Il est politique en tant qu'il « rend compte des origines du pouvoir et de nos obligations politiques par rapport à ce pouvoir » (C.W. Mills, 1997, p. 9) ; il est politique en tant qu'il distingue ceux qui vivent à l'état de nature de ceux qui vivent à l'état civil. Il est moral en tant qu'il fonde le code moral qui régit et juge de l'agir des citoyens (C.W. Mills, 1997, p. 10)<sup>8</sup>. Il est épistémologique en tant qu'il prescrit « des normes de conduite de la pensée auxquelles ses signataires doivent adhérer » (C.W. Mills, 1997, p. 11)<sup>9</sup> et constitue une sorte de police assurant la manière dont les uns et les autres doivent penser. Sur le plan épistémologique, il s'agit plus précisément d'un accord contre-nature pour fausser la justesse même de l'interprétation du monde en faveur d'une race.

Charles Mills perçoit également le contrat racial comme une actualité historique. Il peut être situé dans le temps. Il aurait commencé il y a de cela cinq cents ans en Europe et se situe par rapport à une série d'événements ayant marqué la création du monde moderne par le colonialisme occidental et les expéditions de conquêtes (C.W. Mills, 1997, p. 21). En offrant aux pays d'Europe comme le Portugal et l'Espagne des territoires ne lui appartenant pas et en décidant de l'humanité ou de la non-humanité des non-croyants, la papauté a joué un rôle décisif dans l'instauration du contrat racial. À cette époque, il y eut la subordination du non-Blanc au Blanc et l'esclavage, qui s'appliquait à toutes les races, prit la couleur non blanche. A partir de cet instant, des codes pour esclaves et pour non-Blancs furent élaborés et les territoires appartenant aux autres peuples furent expropriés (C.W. Mills, 1997, pp. 30-31). Le traité de Tordesillas (1494) divisa le monde en deux entre l'Espagne et le Portugal, la conférence de Valladolid (1550-1551) se pencha sur les questions relatives à l'humanité ou à la non-humanité des Amérindiens et à la mise en esclavage des Africains, tandis que la conférence de Berlin (1884-1885) décida du partage de l'Afrique entre les États européens.

Il découle de ce qui précède que le contrat racial est, in fine, un contrat d'exploitation. Il est, de façon méticuleuse, ordonné à l'exploitation économique (C.W. Mills, 1997, pp. 32-33)<sup>10</sup>. Il en est ainsi parce que les lois, les idéologies et mêmes les armées sont continuellement mobilisées pour préserver les avantages économiques et la domination économique des Blancs. La règle tacite est que le développement économique des Blancs impose le sous-développement économique des autres races (S. Amin, 1971, p. 158). Mills s'est efforcé de montrer dans son ouvrage comment, même aux Etats-

---

American, and Third and Fourth World political thought historically focused on issues of conquest, imperialism, colonialism, white settlement, land rights, race and racism (...).

<sup>8</sup> « The moral contract (...) is the foundation of the moral code established for the society, by which the citizens are supposed to regulate their behavior ».

<sup>9</sup> It is epistemological because it prescribes « norms for cognition to which its signatories must adhere ».

<sup>10</sup> The Racial Contract is « calculatedly aimed at economic exploitation ».

Unis d'Amérique, la situation économique des non-Blancs n'a pas véritablement changé (C.W. Mills, 1997, pp. 37-40). Il affirme qu'il y a deux nations dans ce pays : les Blancs qui sont de plus en plus riches et les non-Blancs qui sont de plus en plus pauvres.

### 1.2. Les normes du contrat racial

Pour survivre et se perpétuer, le contrat racial institue des normes pour la gestion de l'espace, pour l'ontologie sociale de la planète, pour l'orientation du contractualisme et de la philosophie politique moderne. Pour assurer le bon fonctionnement de tout le système, la violence et le conditionnement sont mis à contribution.

Quand le contrat social est appliqué aux non-Européens, il devient le contrat racial et fait de ces non-Européens, des sauvages dont la condition se manifeste à travers l'espace qu'ils occupent. L'espace occupé par les Occidentaux est considéré dans ce contrat racial comme un espace civilisé tandis que l'espace occupé par les non-Européens est considéré comme un espace sauvage, un espace où aucun véritable savoir n'est possible (C.W. Mills, 1997, p. 44)<sup>11</sup>. Fabien Eboussi Boulaga fait la même observation quand il affirme que les terres des colonisés et des convertis sont considérées comme des « terres païennes » marquées par la « négation de l'espace vécu du païen » (F. Eboussi Boulaga, 1981, pp. 28-30).

Cette réduction de l'espace du non-Européen<sup>12</sup> est encore d'actualité aujourd'hui et Mills n'hésite pas à affirmer qu'on en retrouve encore les vestiges aux Etats-Unis d'Amérique. L'Europe a même une sorte de cartographie morale selon laquelle le vice et la vertu occupent des espaces spécifiques. Mills rappelle comment selon Locke, les terres habitées par les non-Blancs sont des terres vierges, des terres où vivent des « vermines », « des bêtes humaines » qui constituent un obstacle pour le développement (C.W. Mills, 1997, pp. 49-50)<sup>13</sup>. C'est au nom de ce développement qu'il faut conquérir et s'appropriier les espaces occupés par les bêtes à l'apparence humaine.

---

<sup>11</sup> The epistemological dimension of the racial norming « is the corollary of the preemptive restriction of knowledge to European cognizers, which implies that in certain spaces real knowledge (knowledge of science, universals) is not possible ».

<sup>12</sup> Il importe de préciser que l'espace occupé par l'Européen considéré ici comme l'Occidental ne se limite pas géographiquement à l'Europe. Cet espace s'étend aussi aux terres occupées par les Européens qui ont émigré vers l'Amérique, l'Afrique et l'Australie.

<sup>13</sup> Locke thinks that nonwhites' lands are unpeopled lands, inhabited by "varmints", "human beasts", «who are an obstacle to development».



Le contrat racial porte aussi une ontologie sociale qui divise le monde en personnes et en sous-personnes (C.W. Mills, 1997, p. 55)<sup>14</sup>. Cette division du monde exclut les Noirs et les autres non-Blancs du projet d'égalité du libéralisme européen. Alors que dans l'antiquité, les Blancs tout comme les Noirs pouvaient être réduits en esclavage, le contrat racial circonscrit l'esclavage au monde des non-Blancs. Mills montre comment des philosophes comme Locke, Hume, Kant, Voltaire et Stuart Mill pensent que la race blanche est biologiquement, rationnellement, politiquement et culturellement supérieure et devrait dominer les autres races (C.W. Mills, 1997, pp. 59-60). On pourrait même dire que la supériorité blanche est aussi conçue en termes de religion et de spiritualité<sup>15</sup>. Cette conception, on se souvient, avait déjà été violemment critiquée par le philosophe et théologien camerounais Meinrad Hebga (1976).

Il est curieux, observe par ailleurs Mills, qu'un grand théoricien de la justice comme John Rawls ne s'intéresse presque pas à la question de la race (C.W. Mills, 1997, p. 77) qui reste pourtant un grand problème aux États-Unis d'Amérique. Quant à Locke que beaucoup d'étudiants africains en philosophie admirent tant, il a participé à la rédaction de la constitution des esclaves et avait même des actions dans *Royal Africa Company* (C.W. Mills, 1997, p. 68) qui était une entreprise spécialisée dans la traite des esclaves.

Sous le couvert du contrat social qui est enseigné en philosophie politique, pense Charles Mills, c'est le contrat racial qui est, en fait, insidieusement mis en application. Le contractualisme en vogue aujourd'hui apparaît en conséquence comme un grand mirage ; car, quand l'Europe pense le contrat social, elle le pense pour elle seule et non d'abord pour les autres. Même Kant, considéré comme l'un des plus grands défenseurs de l'humanité et du contractualisme, tombe, à l'analyse de Mills (C.W. Mills, 1997, p. 70), dans le piège de la race quand il affirme que la différence entre la race blanche et la race noire est si fondamentale qu'elle touche aux capacités mentales liées à la couleur de la peau. Le contrat racial est si fortement structuré qu'elle s'adapte continuellement aux situations changeantes.

Le génie avec lequel les Européens s'adaptent à ces situations pour pouvoir maintenir leur domination est particulièrement éloquent. On sait par exemple aujourd'hui qu'au lendemain des Conférences nationales en Afrique, la plupart des élections organisées en Afrique francophones à l'aide de coopérants ou informaticiens français ont été truquées pour maintenir les dictateurs au pouvoir. Et quand le génie semble ne plus trouver une issue

---

<sup>14</sup> The Racial Contract « establishes a fundamental partition in the social ontology of the planet, which could be represented as the divide between persons and subpersons ».

<sup>15</sup> Lire à ce sujet Engelbert Mveng (1985).

pour maintenir le conditionnement<sup>16</sup>, recours est systématiquement fait à la violence massive (C.W. Mills, 1997, pp. 81-89)<sup>17</sup>. Les cas « Laurent Gbagbo » en Côte d'Ivoire, « Muammar Khadafi » en Libye et peut-être même « Bachar el-Assad » en Syrie, s'inscrivent dans le cadre de ce recours à la violence massive pour laquelle sont formés des corps spécialisés en Occident.

### **1.3. Une révolution en philosophie politique**

En montrant les limites du contractualisme et des grandes tendances en philosophie politique aujourd'hui, Mills initie une relecture, fort critique de l'histoire de la philosophie politique du 15<sup>ème</sup> siècle à nos jours. Le contrat racial constitue donc une véritable révolution en philosophie politique. Cette révolution constitue un terrain épistémologique pertinent sur lequel devrait se développer une nouvelle forme de philosophie politique dans le monde en général et au sein des peuples qui veulent jouir de la liberté entendue comme non-domination (P. Pettit, 2004, p. 95).

Ceci dit, la pensée de Mills ne manque pas de soulever quelques interrogations : peut-on affirmer, sans nuance aucune, qu'il n'existe aucun Blanc qui subisse aujourd'hui de la part d'autres Blancs la réduction réservée aux non-Blancs ? Que dire de la condition des Blancs misérables qui dorment parfois sous les ponts en Europe et des autres formes d'esclavage comme l'exploitation sexuelle et l'exploitation économique que subissent aussi des Blancs et des Blanches ? Au lieu de s'éterniser sur les discours sur le mal que constitue le contrat racial, n'est-il pas plus opportun d'agir maintenant ?

Ces interrogations sont légitimes. La pensée de Charles Mills, comme toute grande théorie, est aussi marquée par des limites. Il existe, peut-on observer aujourd'hui, une ségrégation entre les Blancs eux-mêmes, une sorte de race d'une supériorité spéciale au sein même de la race dite supérieure. Il existe par ailleurs des formes cruelles d'exploitation qui frappent aussi bien les non-Blancs que les Blancs. Néanmoins, ces limites<sup>18</sup> n'enlèvent rien à la profondeur et à la pertinence de la pensée de Mills qui se présente comme une déconstruction, dans l'univers mental des non-Blancs, du mirage contractualisme longtemps entretenu par les tenants du contractualisme. Comme le rappelle si bien Mills, quand les Occidentaux pensent « contrat social », « égalité » et « justice », ils le pensent juste pour eux et non pour les autres.

---

<sup>16</sup> Ce conditionnement passe par les médias, l'idéologie, les lois, les institutions et les accords internationaux.

<sup>17</sup> « The Racial Contract has to be enforced through violence and ideological conditioning ».

<sup>18</sup> Les formes d'exploitations existant entre Blancs sont bien minimales par rapport aux injustices infligées aux non-Blancs au seul motif de la couleur de leur peau.

La critique de l'ethnophilosophie telle qu'elle se découvre chez Fabien Eboussi Boulaga et Paulin Hountondji constituait déjà une critique de la tendance assimilationniste de la pensée occidentale. Cette critique s'adressait en effet à la philosophie africaine en tant qu'elle éprouvait une certaine incapacité à sortir des catégories de la métaphysique occidentale et surtout aristotélicienne. Mais, dans le fond, elle s'adressait aussi à la philosophie occidentale en général. Elle peut donc être légitimement appliquée à la philosophie politique de l'Occident telle qu'elle s'est développée ces derniers siècles. Alors que Fabien Eboussi Boulaga fait une analyse pointue de « la pétition de tradition » (F. Eboussi Boulaga, 1977, pp. 144-151) qui installe l'Africain dans une dépendance infantile par rapport aux penseurs occidentaux, Paulin Hountondji n'hésite pas à faire usage du terme esclavage abondamment utilisé par Charles Mills :

« Nous avons trahi nos cultures d'origine en voulant à tout prix les donner en spectacle, en en faisant des objets de consommation externe, des objets de discours, des mythes. Nous faisons ainsi inconsciemment le jeu de l'Europe, de cette même Europe contre laquelle nous prétendions au départ nous défendre. Et nous ne trouvons au bout du chemin que cette même platitude, cette misère étalée, ce renoncement tragique à penser par nous-mêmes et pour nous-mêmes : l'esclavage » (1976, p. 44).

Dans l'introduction aux *Savoirs endogènes* que Hountondji intitule « Démarginaliser », il fait une analyse incisive de la dépendance intellectuelle des pays du sud par rapport à ceux du nord. Cette analyse qui enrichit d'une certaine manière la pensée de Mills, propose une sorte de recentrage épistémologique de tout ce qui peut être conçu comme recherche dans les pays du sud qui végètent dans une sorte de logique d'extraversion.

« En somme, la logique de l'extraversion qui régit de part en part, dans le tiers monde et singulièrement en Afrique, l'activité scientifique dite moderne, a pour corollaire obligé une logique de la marginalisation. Périphérique par rapport à la science métropolitaine, la recherche institutionnelle, en Afrique, entraîne à son tour une périphérisation secondaire des corpus de connaissances endogènes (...) » (P. Hountondji, 1994, p. 11).

Toutes les analyses que nous venons de faire et toutes les réflexions critiques des auteurs auxquels nous venons de faire référence sont ultimement ordonnées à la défense de la dignité humaine et de l'intégrité que la philosophie politique tient en haute estime. Pour Eric Weil, la politique « ne vise pas l'individu ou le groupe en tant que tel, mais la totalité du genre humain » (1996, p. 11). La philosophie politique ne devrait donc pas viser uniquement un groupe ou une race particulière, mais la totalité du genre humain.

C'est cette totalité du genre humain que vise ultimement la pensée de Mills. On peut donc soutenir que cette pensée est d'une grande actualité

aujourd'hui. On retrouve d'ailleurs la même problématique du système de domination de la race blanche telle qu'elle se manifeste en Afrique dans *Citizen and Subject. Contemporary Africa and the Legacy of Late Colonialism* de Mahmood Mamdani. Pour illustrer l'actualité de la pensée de Mills, nous allons prendre le cas des anciennes colonies françaises qui, aujourd'hui encore, subissent d'une manière inqualifiable la violence de la domination et de l'exploitation de la France.

## **2. La Françafrique : un prototype du contrat racial**

### **2.1. La Françafrique : le concept et ses origines**

François-Xavier Verschave est le père du concept Françafrique. « (...) cette politique franco-africaine, que j'ai appelée la «Françafrique » », écrit-il, « est une caricature de néocolonialisme, (...) une politique extraordinairement nocive » (2004, p. 6). La Françafrique est donc une politique franco-africaine, une association mafieuse de Français et d'Africains, une forme de colonisation dangereuse et nocive pour l'Afrique. Elle a son siège à l'Élysée (F.-X. Verschave, 2004, p. 7) et constitue un centre de désinformation et de contrôle politique, économique et même militaire de l'Afrique. Verschave parle de son origine dans les termes suivants :

« (...) le mouvement de l'histoire et d'autres phénomènes ont acculé De Gaulle, revenant au pouvoir en pleine guerre d'Algérie en 1958, à décider officiellement d'accorder l'indépendance aux anciennes colonies françaises au sud du Sahara. Ça, c'est la nouvelle légalité internationale proclamée. En même temps, De Gaulle charge son bras droit Jacques Foccart, son homme de l'ombre – responsable du parti gaulliste, de son financement occulte, des services secrets, etc.-, de faire exactement l'inverse, c'est-à-dire de maintenir la dépendance. C'est ça le point de départ de la Françafrique : si vous avez une nouvelle légalité internationale qui est l'indépendance et que vous voulez maintenir la dépendance, c'est illégal ; donc, vous ne pouvez le faire que de manière cachée, inavouable, occulte. La Françafrique, c'est un iceberg. Vous avez la face du dessus, la partie émergée de l'iceberg : la France meilleure amie de l'Afrique, patrie des droits de l'homme, etc. Et puis, en fait, vous avez 90% de la relation qui est immergée : l'ensemble des mécanismes de maintien de la domination française en Afrique avec des alliés africains » (F.-X. Verschave, 2004, pp. 9.10).

Les origines de la Françafrique sont des origines de duperie, de fausseté, de mensonge et de mépris d'une frange entière de l'humanité et de tout un continent. La communauté internationale favorable aux indépendances a été dupée, les pays francophones d'Afrique qui réclamaient l'indépendance ont été dupés ; même les Français qui ont, à 80% (F.-X. Verschave, 2004, p. 10), voté en 1962 après la guerre d'Algérie contre la colonisation, ont été dupés.

Cette duperie, cette « inversion permanente » (F.-X. Verschave, 2004, p. 15), ce système qui ne dit pas son nom mais qui régent et domine le monde moderne (C.W. Mills, 1997, p. 1), selon Mills, est l'un des éléments

caractéristiques du contrat racial. Les autres caractéristiques du contrat racial telles que nous les avons relevées chez Mills sont : la domination politique, l'exploitation économique et le maintien du système par la violence. On retrouve toutes ces caractéristiques au niveau de la Françafrique. En d'autres termes, la Françafrique est une véritable illustration, un prototype du contrat racial. La suite de notre réflexion s'efforcera de montrer comment la Françafrique est effectivement une arme raciste ordonnée à la domination politique, au pillage économique et à la terreur.

## **2.2. Un système de domination politique**

La Françafrique est un instrument qui permet à la France de s'assurer d'un poids politique sur l'échiquier international. En s'assurant du soutien inconditionnel des pays qu'elle domine et opprime en Afrique, la France s'assure d'un nombre non négligeable de voix à la tribune de l'Organisation des Nations Unies. Ces pays n'ont pas souvent un autre choix que de voter selon les ordres reçus de l'Élysée, même si ces ordres vont contre les intérêts de leurs peuples. Parmi les quatre principales intentions qui ont poussé De Gaulle à lancer le processus de la Françafrique parallèlement à l'octroi des indépendances, la première et la quatrième sont, selon Verschave, d'ordre politique.

« La première, c'est le rang de la France à l'ONU avec un cortège d'États clients, qui votent à sa suite. (...). Et puis il y a une quatrième raison, que j'ai repérée un peu plus tardivement, mais qui est aussi très présente : c'est le rôle de la France comme sous-traitante des États-Unis dans la guerre froide, pour maintenir l'Afrique francophone dans la mouvance anticomuniste, contre l'Union soviétique » (F.-X. Verschave, 2004, p. 10).

Biyoya Makutu Kahandja fait une analyse pertinente des relations franco-africaines et aboutit lui aussi à la conclusion selon laquelle l'Afrique permet à la France « de peser un peu plus dans les affaires du monde » (B. M. Kahandja et K. Z. Musompwa, 1999, p. 95). Il trouve curieux le développement des relations franco-africaines qui se sont étendues à tout le continent à travers de nouveaux mécanismes tels que les Sommets France-Afrique et les Sommets de la francophonie (B. M. Kahandja et K. Z. Musompwa, 1999, p. 97). Tous ces mécanismes font de la plupart des chefs d'État africains, des « gouverneurs à la peau noire » (F.-X. Verschave, 2004, p. 11), des satellites africaines de la domination et du néocolonialisme français.

La Françafrique est un appareil spécialisé dans la criminalité politique, une organisation sanguinaire qui n'hésite pas à diviser politiquement les peuples et les ethnies les uns contre les autres pour pouvoir continuer à régner et à dominer. Peu après le génocide de 1994 au Rwanda, l'ancien résistant et prisonnier des Nazis, Jean Carbonare avait révélé comment, peu

avant le génocide, il avait vu des instructeurs français aux côtés des Hutus qui torturaient et tuaient d'innocentes victimes tutsis.

« J'ai eu, confesse-t-il, deux grands chocs dans ma vie. Le premier, lorsque j'ai découvert qu'en Algérie on avait institutionnalisé la torture. Le deuxième, en janvier 1993, quand j'ai vu des instructeurs français dans le camp militaire de Bigogwe, situé entre Gisenyi et Ruhengeri. C'est là qu'on amenait des civils par camions entiers. Ils étaient torturés et tués, puis enterrés dans une fosse commune que nous avons identifiée près du cimetière de Gisenyi » (*Le Nouvel Observateur* du 04/08/94 cité par F.-X. Verschave, 1998, pp. 20-21).

Verschave regrette dans *La Françafrique : le plus long scandale de la République* que Carbonare n'ait pas fait cette révélation en 1993, avant le génocide. Chose plus curieuse encore, la France a soutenu politiquement, militairement et financièrement le régime hutu avant, pendant et après le génocide de 1994 (F.-X. Verschave, 1998, p. 11). Il y avait même, semble-t-il, une grande complicité entre la famille Habyarimana et la famille Mitterrand. La même politique criminelle de division a été pratiquée en Angola où « la France et Elf armaient les deux côtés de la guerre civile » (F.-X. Verschave, 2004, p. 35). Cette criminalité politique s'étend aussi aux trucages des élections en faveur des amis de la France. La Françafrique enlève ainsi aux États Africains qu'elle contrôle, jusqu'au droit de se déterminer souverainement et de choisir ses propres dirigeants.

« La Françafrique a été prise au dépourvu par une révolution démocratique au Bénin. Aussitôt, elle a organisé un système qui a marché de manière quasi infaillible pendant pratiquement dix ans. Il consiste en ceci : avec notre argent, l'aide publique au développement, on envoie des urnes transparentes, des bulletins de vote et des enveloppes dans ces pays ; on déclare : « Oui, vraiment, c'est bien, ils arrivent à la démocratie ; donc, on va les aider » ; et en même temps, on envoie dans les capitales de ces pays des coopérants très spéciaux, des réseaux Pasqua ou de la mairie de Paris, qui vont installer un système informatique de centralisation des résultats un peu spécial : alors que les gens ont veillé jour et nuit auprès des urnes pour être sûr que leur suffrage soit respecté, alors qu'ils ont voté à 70 ou 80% pour chasser le dictateur, ils se retrouvent à la fin avec un dictateur réélu avec 80% des voix... ou 52% s'il est modeste. Voilà encore une alchimie extraordinaire » (F.-X. Verschave, 2004, p. 20).

Les médias sont aussi pris en otage par la mafia de la Françafrique. Ils sont souvent muselés et contraints à donner ou à diffuser de la désinformation plutôt que de l'information. Cette désinformation crée une diversion qui laisse libre cours aux crimes et à l'oppression sur le terrain. Comme contrat racial, la Françafrique a même mis en place un dispositif spirituel raffiné pour tenir en esclavage l'élite africaine. Verschave qualifie ce dispositif spirituel de « réseaux d'initiés » ou de « sectes » et cite au passage la Franc-Maçonnerie et la Rose-Croix. « Il y a eu par exemple, écrit-il, une cérémonie d'initiation au

Gabon où d'un seul coup, les deux cents principaux décideurs gabonais ont été affiliés à la GLNF<sup>19</sup> » (F.-X. Verschave, 2004, pp. 25-27).

A la pagaille politique couverte par les médias, s'ajoute la déstabilisation des anciennes colonies par l'incitation de ses dirigeants à la corruption. En incitant les « gouverneurs à la peau noire » à ne pas respecter les lois et à se servir impunément dans les caisses de l'État, la Françafrique crée une sorte de jungle politique<sup>20</sup> où les règles ne sont plus respectées et où les plus forts font leur loi. L'incitation à la corruption devient là une arme de déstabilisation et de fragilisation politique des peuples qui deviennent des proies faciles à la manipulation raciste et à l'exploitation économique des réseaux politico-affairistes.

### **2.3. Un système d'exploitation économique**

Mieux que les autres puissances coloniales, la France connaît la richesse du sous-sol et du sol africain qu'elle a eu l'opportunité de bien explorer pendant la colonisation. Son appétit est resté depuis lors insatiable. Elle s'est servie pendant la période coloniale sans avoir à rendre compte à qui que ce soit et n'entend pas arrêter le pillage après la période dite des indépendances. Au nombre des quatre principales raisons qui ont poussé le Général de Gaulle à lancer la machine Françafrique, il y en a deux qui sont d'ordre économique :

« La deuxième (raison), c'est l'accès aux matières premières stratégiques (pétrole, uranium), ou juteuses (le bois, le cacao, etc.). La troisième, c'est un financement d'une ampleur inouïe de la vie politique française, du parti gaulliste d'abord, et puis de l'ensemble des partis dits de gouvernement, à travers des prélèvements sur l'aide publique au développement ou la vente des matières premières » (F.-X. Verschave, 2004, p. 10).

Le pillage des matières premières de l'Afrique a servi et continue de servir d'une certaine manière prioritairement à l'animation des partis politiques français. Des entreprises faux-nez comme Elf sont commises à la sordide tâche de ce pillage. Ces entreprises, il importe d'en faire la remarque, sont pour la plupart dirigées par les services secrets français. Elf, rapporte Verschave, comptait à elle seule « au moins quatre cents agents secrets » (F.-X. Verschave, 2004, p. 15). L'aide au développement est aussi détournée en grande partie par la Françafrique et les contribuables français eux-mêmes roulés dans la farine. Le franc CFA est non seulement un moyen criminel de pillage des ressources économiques de pauvres peuples, mais aussi un moyen de détournement de l'aide publique au pays d'Afrique. Verschave l'exprime bien en ces termes :

<sup>19</sup> Il s'agit de la Grande Loge Nationale Française, une obédience franc-maçonne.

<sup>20</sup> Le bas peuple apprend aussi des dirigeants à ne pas respecter les règles.

« Autre moyen de contrôler ces pays : le franc CFA. On vous dit : « C'est formidable, on a doté ces pays d'une monnaie, avec le franc CFA. » (CFA, ça veut dire : Colonies françaises d'Afrique...). Sauf que ce franc CFA convertible a permis, pendant des dizaines d'années, de faire évader les capitaux de ces pays. Au moment des campagnes électorales en France, on se mettait à pleurer sur le fait que tel État africain, le Cameroun ou le Togo, par exemple, n'avait plus de quoi payer ses fonctionnaires. Donc, on envoyait un avion avec une aide financière directe, un chargement de billets CFA, à Yaoundé ou à Lomé. Et cet avion repartait aussitôt en Suisse où les francs CFA tout neufs étaient convertis, puis partagés entre le chef d'État destinataire et le décideur politique français. On faisait de même avec certains prêts. Autrement dit, c'est l'un des multiples moyens par lesquels on a enflé démesurément la dette du tiers monde, avec des sommes dont les Africains n'ont évidemment jamais vu la couleur » (F.-X. Verschave, 2004, pp. 14-15).

Le CFA et l'utopie de la dette sont donc des armes de destruction massive des économies africaines. Quand on remonte aux origines de la dette, on se rend compte qu'elle n'est rien d'autre qu'une duperie. La surabondance des pétrodollars dans les pays du Nord a poussé ces derniers à en placer une partie dans les pays du sud sous forme de crédits (K. Mahaniah, 1999, p. 62). Ce n'est donc pas de la philanthropie qui est à l'origine de ce qu'on appelle la dette : « En fait, il y avait trop d'argent dans les caisses de l'Occident et des pays pétroliers ; il fallait le recycler. Donc, on a poussé ces pays à s'endetter » (F.-X. Verschave, 2004, p. 17). Non seulement on a poussé nos pays à s'endetter, mais on a détourné une grande partie des prêts au profit de la classe politique occidentale. Une autre question surgit ici : d'où viennent les pétrodollars qu'on prétend investir en Afrique par le biais de la Banque Mondiale ou du Fonds Monétaire International ? La réponse est évidente : ils viennent en grande partie du pillage du continent africain. « Vous le voyez, dit Verschave à ses compatriotes, en fait de dette, si on fait les comptes, c'est plutôt nous qui devons de l'argent à ces pays » (F.-X. Verschave, 2004, p. 19).

Depuis quelques mois, Emmanuel Macron est devenu président de la France. Il est jeune, talentueux et nourrit une grande ambition politique et économique pour la France. Il multiplie depuis un certain temps des rencontres avec quelques chefs d'État stratégiques africains comme les présidents ivoirien et sénégalais. À l'occasion de chacune de ces rencontres, les inquiétudes augmentent par rapport à une probable dévaluation du franc CFA. Ces inquiétudes soulèvent quelques interrogations : est-on en train de préparer l'Afrique francophone à une nouvelle dévaluation du franc CFA ? À qui profiterait une telle dévaluation ? Quels sont les Nègres de salon engagés dans ce jeu ? Pour refaire économiquement la France, Emmanuel Macron veut-il forcer le passage d'un nouvel affaiblissement économique de l'Afrique francophone ? Les chefs d'États africains concernés seront-ils prêts à prendre leur responsabilité le moment venu ? Seront-ils assez forts et assez loyaux pour affronter l'arme de la terreur aux mains de l'Élysée ?



#### **2.4. Un système de terreur et de criminalité organisée**

Même les systèmes les plus sophistiqués du monde sont parfois poreux et confrontés à des obstacles. Quand des circonstances de cette nature surviennent, la force massive et la violence inhumaine servent d'instruments de régulation et de remise à niveau du contrat racial. C'est exactement ce qui arrive avec la Françafrique. Quand elle rencontre des obstacles sur son chemin, elle détruit, bombarde, tue et assassine froidement et sans pitié. Ruben Um Nyobé, le héros national camerounais a été éliminé avec plus de cent mille autres victimes de l'UPC dans le silence des médias et des organisations internationales. Tels furent aussi les cas de Sylvanus Olympio du Togo et Barthélémy Boganda de la Centrafrique (F.-X. Verschave, 2004, pp. 11.12).

Le cas de l'assassinat crapuleux de Thomas Sankara (P. C. KITI, 2004, pp. 79-82) a particulièrement marqué et continue de marquer l'Afrique. *Noir silence* de Verschave revient longuement sur la terreur de la Françafrique en Afrique. Dans des cas exceptionnels, cette terreur est aussi exercée sur des Français qui ont découvert le mécanisme et qui ont tenté d'y résister. Tel fut le cas du capitaine français qui fut assassiné peu après avoir adressé à l'Élysée un rapport sur la fraude électorale organisée par les Français et qui avait abouti à l'élection du président Djohar aux Comores (F.-X. Verschave, 1998, p. 11).

Une police secrète est spécialement montée au service de cette terreur. Deux chefs d'État furent assassinés aux Comores par un chef-mercenaire protégé par l'Élysée, Bob Denard (F.-X. Verschave, 2004, p. 13). Il y a même ceux que Verschave appelle les vrais-faux mercenaires (F.-X. Verschave, 2004, p. 32) et qui sont, en fait, des officiers français qui se transforment, selon les circonstances, en mercenaires commis à la déstabilisation des États en Afrique. Ils auraient même, affirme Verschave (2004, p. 34), leur siège à Saint-Cloud. Le soutien au génocide rwandais rentre dans le cadre de cette logique de la terreur. Cet état des choses est particulièrement révoltant et interpelle l'Afrique et tous ceux qui ont quelque sens de l'humanité.

## Conclusion

Il faut reconnaître à la philosophie politique occidentale le mérite d'avoir ouvert de grandes pistes de réflexions et d'avoir énormément contribué au développement de la pensée dans le monde. Elle reste néanmoins limitée. *Le contrat racial* de Charles Mills révèle l'une de ses plus grandes limites. La critique de Charles Mills constitue donc un défi lancé à la pensée politique de l'Occident aujourd'hui. Cette critique trouve une excellente actualité dans ce que Verschave a appelé la Françafrique.

Mais il ne suffit pas de s'en prendre uniquement à l'Europe et à l'Occident ; les Africains sont eux-mêmes en partie responsables des tragédies qui s'abattent sur le continent. Nombre de chefs d'État africains sont complices de l'humiliation politique et économique que la Françafrique inflige au continent. Certains d'entre eux sont même devenus chefs d'État par le truchement de cette complicité. L'Afrique est donc appelée à la responsabilité aujourd'hui, une responsabilité qui articule, dans la perspective de la dignité et de l'épanouissement de l'humanité africaine, le passé, le présent, le futur, le savoir-être et le savoir-faire.

Les Africains doivent développer en leur sein une conscience historique pragmatique. « Un peuple sans conscience historique, affirme Barthélémy Adoukonou, est un peuple sans avenir » (1990, p. 3). Cette conscience historique doit nous aider à reprendre le contrôle de notre rapport à l'autre. Elle doit porter en même temps la lutte contre la mentalité de sous-développement et les facteurs culturels de stagnation (E. Kenmogne, 2010, p. 54). Au regard des dommages causés au continent, tout rapport avec la France doit être systématiquement, sur le plan épistémologique, frappé de soupçon en Afrique.

Toute en invitant l'Afrique à la responsabilité, nous devons rendre hommage à tous ceux qui, comme Sékou Touré, ont résisté et résistent encore à l'horreur du contrat racial. Mills ne manque pas de leur rendre hommage à la fin de son ouvrage (C.W. Mills, 1997, p. 131), eux qui ont su défier le contrat racial au prix de leurs vies. Ils ne sont pas que des non-Blancs ; il y en a aussi qui sont des Blancs (C.W. Mills, 1997, p. 107). Sur le terreau de leur sang versé, germera un monde nouveau dont nous avons déjà les signes dans les résistances qui surgissent partout dans le monde.

### Références bibliographiques

ADOUKONOU Barthélémy, 1990, *Conscience historique et développement. Conférence prononcée dans le cadre du trentenaire des indépendances africaines*, Cotonou, Les publications du Sillon Noir.

AMIN Samir, 1971, *L'accumulation à l'échelle mondiale. Critique de la théorie du sous-développement*, Paris, Editions Anthropos.

BEN ARROUS Michel, 2003, *Coalition, dispersion. Un moment démocratique en Afrique de l'Ouest « francophone », 1988-1996*, Dakar, CODESRIA.

EBOUSSI BOULAGA Fabien, 1981, *Christianisme sans fétiche. Révélation et domination*, Paris, Présence Africaine.

EBOUSSI BOULAGA Fabien, 1977, *La crise du Muntu. Authenticité africaine et philosophie*, Paris, Présence Africaine.

HEBGA Meinrad Pierre, 1976, *Émancipation d'Église sous-tutelle. Essai sur l'ère post-missionnaire*, Paris, Présence Africaine.

HOUNTONDJI Paulin J. (dir.), 1994, *Les savoirs endogènes. Pistes pour une recherche*, Dakar, Codesria.

HOUNTONDJI Paulin J., 1976, *Sur la "philosophie" africaine*, Paris, François Maspero.

KENMOGNE Émile (dir.), 2010, *Philosophie et problématique du développement*, Paris, L'Harmattan.

KITI Paul Christian, 2004, *Du paranormal au malaise multidimensionnel de l'Afrique*, Paris, L'Harmattan.

MAHANIAH Kimpianga, 1999, *Développement ou sous-développement : l'expérience du développement économique en Afrique noire de 1945 à 1995*, Kinshasa, Presses de l'Université Libre de Luozi.

MAKUTU KAHANDJA Biyoya et KIMBU MUSOMPWA Kazadi, 1999, *Les relations franco-africaines. Francophonie, coopération et développement*, Kinshasa, Publications du Centre Africain de Recherches et d'Études Internationales.

MAMDANI Mahmood, 2004, *Citizen and Subject. Contemporary Africa and the Legacy of Late Colonialism*, Kampala, Fountain Publishers.

MILLS Charles W., 1997, *The Racial Contract*, Ithaca and London, Cornell University Press.

MVENG Engelbert, 1985, *L'Afrique dans l'Église. Paroles d'un croyant*, Paris, L'Harmattan.

NAY Olivier, 2004, *Histoire des idées politiques*, Paris, Arman Colin.

PETTIT Philip, 2004, *Républicanisme. Une théorie de la liberté et du gouvernement*, Paris, Gallimard.

VERSCHAVE François-Xavier, 2004, *De la Françafrique à la Mafiafrique*, Bruxelles, Éditions Tribord.

VERSCHAVE François-Xavier, 2000, *Noir silence. Qui arrêtera la Françafrique ?*, Paris, Éditions des Arènes.

VERSCHAVE François-Xavier, 1998, *La Françafrique. Le plus long scandale de la République*, Paris, Éditions Stock.

WEIL Eric, 1996, *Philosophie politique*, Paris, Librairie philosophique J. Vrin.